

Et vos archives ?

Qui que vous soyez, vous produisez des archives !

Administrations, particuliers, entreprises et sociétés privées : les Archives départementales du Bas-Rhin accompagnent chacun d'entre vous dans la gestion de ses archives.

Administration ou établissement public



Services déconcentrés de l'Etat, Conseil général et Conseil régional, établissements publics, établissements et sociétés privées à mission de service public.

[Lire la suite](#)

- [Classer et gérer vos archives](#)
- [Eliminer](#)
- [Verser](#)

Commune ou groupement de communes



Les communes et groupements de communes produisent et reçoivent des archives publiques et doivent donc appliquer les législations et réglementations en vigueur, principalement le Code du patrimoine (livre II sur les archives) et les articles afférents du Code général des collectivités territoriales.

[Lire la suite](#)

- [Connaître la réglementation en vigueur](#)
- [Conserver et restaurer vos archives](#)
- [Gérer et classer vos archives](#)
- [Communiquer et valoriser vos archives](#)
- [Déposer vos archives](#)

Notaires

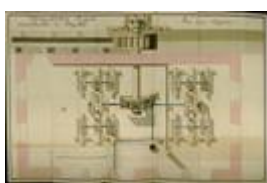


Fortement plébiscitées en salle de lecture par le public, les archives notariales participent à la recherche des origines et permettent de retracer l'histoire de chaque individu à travers les étapes de la vie. Leur conservation et leur mise à disposition restent donc plus que nécessaires.

- [Verser](#)
- [Géner](#)

Fortement plébiscitées en salle de lecture par le public, les archives notariales participent à la recherche des origines et permettent de retracer l'histoire de chaque individu à travers les étapes de la vie. Leur conservation et leur mise à disposition restent donc plus que nécessaires.

[Particuliers, association, entreprise ou organisme privé](#)

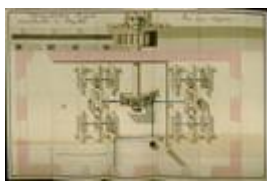


Les administrations ne sont pas les seules à produire des archives : vous produisez également des documents susceptibles d'enrichir la mémoire collective et d'éclairer l'histoire locale.

[Lire la suite](#)

- [Richesse et diversité des archives privées](#)
- [Documents recherchés par les Archives](#)
- [Pourquoi confier vos archives aux Archives départementales ?](#)
- [Comment confier vos archives](#)

[Archives privées](#)



Les administrations ne sont pas les seules à produire des archives : les particuliers produisent également des documents susceptibles d'enrichir la mémoire collective et d'éclairer l'histoire locale.

[Lire la suite](#)

Contact & Information

DIRECTION DES ARCHIVES DU PATRIMOINE ET DE LA MÉMOIRE DU BAS-RHIN

6 rue Philippe Dollinger

67100 Strasbourg

Tél : +33 (0)3 69 06 73 06

Fax : +33 (0)3 69 33 21 39

Courriel : archives@bas-rhin.fr

Web : <https://archives.bas-rhin.fr>

Salle de lecture ouverte du lundi au vendredi de 8h30 à 17h en continu.

Ouverture à 10h le premier jeudi du mois

